

22 juin 2012 – n° 8
120049

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES AU CAPITAL DE LA S.C.I.C. "LA VAPEUR"

« La Vapeur » est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) constituée sous forme de S.A.R.L. à capital variable. La S.C.I.C. est née sous l'impulsion d'artistes motivés par la fermeture du seul café-concert de la ville. Ainsi, le projet de création a pour objectif de contribuer durablement à la promotion et à l'animation d'expressions culturelles sur le territoire et favoriser les échanges entre les acteurs culturels locaux et internationaux.

« La Vapeur » souhaite promouvoir le développement culturel individuel et collectif des structures artistiques, soutenir les jeunes artistes dans leur épanouissement personnel et artistique. Elle entend également proposer une offre culturelle diversifiée et de qualité (expositions, concerts, manifestations,...).

Le statut juridique retenu sous la forme de S.C.I.C. constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale, et notamment la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité, un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres, l'intégration sociale, économique et culturelle dans un territoire déterminé par l'objet social.

Ainsi, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite devenir un sociétaire institutionnel de cette société.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à devenir sociétaire institutionnel de la S.C.I.C. "la Vapeur", conformément à l'article 12-2 des statuts de la société,
- AUTORISE le Maire à désigner un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la S.C.I.C.,
- AUTORISE le Maire à souscrire 5 actions pour un total de 100 € dans le capital de la S.C.I.C. "La Vapeur".

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 22 juin 2012

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (procuration à O.Caspary au point n°1), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à J.L.Bourdon du point n°1 au n°3) et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Antoine SEARA	à	Christian PIERRET
Gilberte BELEY	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Sébastien ROCHOTTE

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

